



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail du transport des denrées périssables****Soixante-quinzième session**

Genève, 8-11 octobre 2019

Point 4 d) de l'ordre du jour provisoire

État et mise en œuvre de l'ATP :**Échange d'informations entre les Parties
en vertu de l'article 6 de l'ATP****Réponses au questionnaire sur la mise en œuvre de l'ATP¹****Note du secrétariat****Introduction**

1. À sa soixante-quatorzième session, en 2018, le WP.11 a remercié les 23 pays qui avaient fourni des renseignements en réponse au questionnaire sur la mise en œuvre de l'ATP en 2017 et a souligné que toutes les Parties contractantes à l'ATP étaient tenues de le faire car il s'agissait d'un moyen d'harmoniser l'application de l'accord.
2. Le secrétariat a invité tous les pays représentés au WP.11 à répondre au questionnaire en communiquant leurs données pour 2018. Les données reçues sont présentées dans les tableaux ci-après.
3. Des informations sur le nombre de contrôles effectués et d'infractions relevées en 2018 ont été communiquées par 11 pays : Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Italie, Maroc, République tchèque et Slovénie (voir tableau 1 ci-dessous).

¹ Accord relatif aux transports internationaux de denrées périssables et aux engins spéciaux à utiliser pour ces transports.



Tableau 1
Nombre de contrôles effectués et d'infractions relevées en 2018

Pays	B	CZ	DK	FIN	FRA	GR	HUN	IT	MOR	SLV	SP
Nombre de contrôles routiers ATP	2 790	110	**	108	1 028	269	56	44 273	0	12	1 000
Nombre de contrôles ferroviaires ATP	0	0		0	0	0	0		0	0	0
Nombre d'infractions liées aux documents – Véhicules domestiques/étrangers	18/240	3/0		2/0	37/0	1/3	2/3	242/41	0/1	0/0	808/24
Nombre d'infractions liées au dispositif thermique – Véhicules domestiques/étrangers	0/0	3/0		0/0	0/0	0/0	0/0	116/7	0/0	0/0	0/0
Nombre d'infractions liées à la caisse – Véhicules domestiques/étrangers	0/0	0/0	4/0	0/0	25/0	0/0	0/0	783/59	0/0	0/0	0/0
Autres infractions – Véhicules domestiques/étrangers	0/2	0/0		0/7	0/0	0/0	0/0	47/8	0/0	0/0	27/1
Nombre total d'infractions – Véhicules domestiques/étrangers	18/242	3/0	4/0	2/7	62	1/3	2/3	1 188/115	0/1	12	835/25
Pourcentage d'engins défectueux (%)	*	2,72	*	*	*	*	8,9	*	0,01	***	3,26

Notes :

* Renseignements non disponibles.

** Au Danemark, les contrôles ATP sont effectués dans le cadre du plan annuel de contrôle de la chaîne alimentaire et les résultats ne sont pas enregistrés de manière informatisée, sauf lorsque des infractions graves ont été détectées.

*** En Slovénie, des contrôles routiers ont été réalisés dans le cadre d'un projet pilote exécuté en 2018. Aucune sanction n'a été infligée.

4. Des renseignements complémentaires concernant le nombre de certificats délivrés en 2018 ont été communiqués par 18 pays : Belgique, Bélarus, Croatie, Danemark, Espagne, Fédération de Russie, Finlande, Grèce, Hongrie, Italie, Maroc, Norvège, Pologne, République tchèque, Royaume-Uni, Slovénie, Suède et Turquie (voir tableau 2 ci-dessous).

Tableau 2
Renseignements complémentaires concernant l'application de l'ATP : Nombre de certificats délivrés en 2018

Pays	B	BE	CRO	CZ	DK	FIN	GR	HON	IT	MOR
1 ^{er} certificat (nouveaux engins seulement)	430	312	97	**	1 050	627	54	59	1 445	65
2 ^e certificat (contrôles)	158	334	79	**	83	288	67	0	4 900	0
2 ^e certificat (valeurs K)	0	0	72	**	0	7	72	44	1 190	60
3 ^e certificat (contrôles)	130	189	0	**	2	92	38	0	4 615	0
3 ^e certificat (valeurs K)	0	0	0	**	0	1	41	4	1 720	59
4 ^e certificat (contrôles)	46	204	0	**	0	70	4	0	600	0
4 ^e certificat (valeurs K)	0	0	0	**	0	2	12	0	820	0
5 ^e certificat (contrôles)	14	201	0	**	0	14	0	0	0	0
5 ^e certificat (valeurs K)	0	0	0	**	0	0	4	0	2 575	0
Total	778	1 240	248	1 730	1 135	1 101	292	107	17 865	184
Duplicata délivrés	27	2	0	10	47	*	0	0	**	5

* Les certificats désignés comme « duplicata » ne sont pas délivrés en Finlande. À la place, de nouveaux certificats sont délivrés pour remplacer ceux qui ont été perdus ou invalidés. Le nombre de ces certificats était de 11 en 2018, et ce nombre est inclus dans les chiffres du tableau.

** Renseignements non disponibles.

Tableau 2 (suite)

<i>Pays</i>	<i>NW</i>	<i>POL</i>	<i>RF</i>	<i>SLV</i>	<i>SP</i>	<i>SW</i>	<i>TUR</i>	<i>UK</i>
1 ^{er} certificat (nouveaux engins seulement)	34	2 903	1 124	21	12 343	411	468	1 237
2 ^e certificat (contrôles)	0	1 824		50	5 195	19	159	102
2 ^e certificat (valeurs K)	20	1		0	40	0	**	0
3 ^e certificat (contrôles)	2	991		74	4 939	33	**	48
3 ^e certificat (valeurs K)	2	0		0	37	0	**	0
4 ^e certificat (contrôles)	0	1 327		60	7 994	36	**	22
4 ^e certificat (valeurs K)	0	2		0	74	0	**	0
5 ^e certificat (contrôles)	0	503		64	8 389	0	**	0
5 ^e certificat (valeurs K)	0	11		0	193	0	**	0
Total	36	7 562	3 932	312	39 623	499	627	1 453
Duplicata délivrés	0	35	0	43	423	0	0	6

** *Renseignements non disponibles.*

5. La République de Moldova a envoyé au secrétariat la communication suivante :

« En ce qui concerne le questionnaire annuel utilisé pour recueillir des données sur la mise en œuvre de l'ATP en 2018, nous souhaitons vous informer que l'élaboration du cadre législatif national relatif au transport de denrées périssables est inscrite au point 12 du chapitre 5 du Plan d'action national pour la facilitation du commerce pour la période 2018-2020, qui a été approuvé par le décret gouvernemental n° 1065 du 12.12.2017. À ce propos, le projet de Règlement relatif au transport routier de marchandises périssables et facilement altérables sur le territoire de la République de Moldova, ainsi que les documents connexes, ont été établis en collaboration avec les experts du programme de réforme structurelle de la République de Moldova financé par l'USAID. À la réunion tenue le 21 janvier 2019, toutes les parties impliquées dans le processus d'élaboration du projet en question ont approuvé le texte final du Règlement. De plus, le projet a été publié sur la plateforme en ligne disponible à l'adresse www.particip.gov.md afin qu'il puisse être consulté par la population avant d'être soumis ultérieurement à l'approbation du Gouvernement.

En application du Plan d'action national susmentionné, des thématiques concrètes ont également été définies pour l'élaboration d'une politique dans le domaine de la normalisation, de l'accréditation et de la conformité en ce qui concerne le transport des marchandises périssables, et des dates limites ont été fixées pour la réalisation des actions correspondantes : acquisition du laboratoire chargé de vérifier les paramètres techniques des véhicules conçus pour le transport de denrées périssables, élaboration de programmes de formation destinés au personnel participant au transport de denrées périssables (experts, personnel d'encadrement, conducteurs), création d'un système informatique d'enregistrement des véhicules agréés pour le transport de denrées périssables. À cet égard, les employés de l'Agence nationale du transport routier ont participé à des sessions de formation tenues du 15 au 17 mai 2018 dans le cadre du projet de développement durable visant à mettre en place un système de transport sûr et interopérable en République de Moldova. Ces sessions étaient animées par des membres de la mission d'experts lituanienne en matière de réglementation des transports routiers et portaient notamment sur le transport de marchandises dangereuses et périssables (cadre juridique, contrôles, structure du système national et compétences institutionnelles).

Aussi, comme la politique relative au transport des denrées périssables est en cours d'élaboration, ne disposons-nous pas, pour l'instant, des informations demandées dans le questionnaire cité en objet. ».

6. Le secrétariat a aussi demandé aux pays de répondre à la question suivante : Comment votre pays met-il en œuvre la procédure de signature des attestations ainsi que toute autre technique visant à réduire les risques de falsification ? Les réponses figurent en annexe au présent document.

Annexe

Réponses à la question : Comment votre pays met-il en œuvre la procédure de signature des attestations ainsi que toute autre technique visant à réduire les risques de falsification ?

Belarus	Сертификаты ATP подписываются директором или его заместителями и заверяются печатью. Сертификаты ATP печатаются на бланках, имеющих защиту от подделок (водяные знаки и логотип института). Транспортной инспекцией Министерства транспорта и коммуникаций при проверке транспортных средств выявлено 502 нарушений требований законодательства о международных перевозках (все нарушения, в том числе и СПС)
Belgium	Une procédure de signature électronique n'est pas utilisée. Toutefois, tous les certificats ATP présentent un cachet du SPF Mobilité et Transports. Ce cachet est apposé à l'aide d'une pince qui permet de presser le papier et d'obtenir le logo en relief. Cette technique permet d'éviter les falsifications.
Croatia	For now, the certificates are printed on a UV coated and protected paper, stamped with the dry stamp and are hand signed.
Czech Republic	We had a watermarked sticker, a new QR code with web link to the original certificate was replaced from 12/2018
Denmark	All certificates are issued by the designated authority, i.e. by the ATP Control Body which is the only place with the authority to issue and sign a certificate in Denmark.
Finland	In case of doubt, it is recommended to contact the Natural Resources Institute Finland (Luke), which is the authority in Finland issuing ATP certificates. Information of the safety features in Finnish ATP certificates are not published.
France	Les certificats sont imprimés sur un papier avec un marquage
Hungary	In order to avoid forgery and to increase the authenticity of certificates, we apply the general requirements prescribed by the Hungarian administrative legislation. According to current regulations, we also issue certificates as electronic documents and on paper. For the electronic issuance of certificates exclusively it should be ensured that the electronic documents can be handled by the operators and control authorities. However, in our practice we did not meet any forgery.
Italy	A centralized computer system has been developed under the management of Ministry of Infrastructure and Transport, Directorate General of Vehicles and Drivers. This system acquires and stores all the test reports issued by testing stations and by experts. The ATP certificate is issued on the basis of test reports uploaded into the computer system. In order to prevent forgery an anti-forgery code is assigned by the computer system to each certificate so that in case of controls there must be a correspondence between the certificate and the code.
Morocco	L'attestation ATP est signée par le Directeur Général de l'ONSSA (Autorité Compétente Marocaine ATP) et imprimée sur un papier inviolable portant le logo de l'Office National de Sécurité Sanitaire des produits Alimentaires
Poland	- In order to reduce forgery, the certificate can be checked in the online database - the hologram is placed on the certificates
Slovenia	Certificates are issued in printout and electronic signed pdf document version. Signature validity can be verified in electronic version of documents through web application MeOL, or at test station or competent authority.

Spain	<p>Signing ATP certificates digitally is an option now. In that case, advanced electronic signature based on a qualified certificate must be used in order to certify the origin of the certificate, as described on Regulation (EU) No 910/2014 of the European Parliament and of the Council, on electronic identification and trust services for electronic transactions in the internal market and repealing Directive 1999/93/EC.</p> <p>We will make the electronic signature mandatory in the near future.</p>
Turkey	<p>Certificates are signed by electronic signature. certificates have two verification system. One of them is a web link which has the information of original document. The other one is square code which has the original pdf document of certificate.</p>
United Kingdom	<p>The UK certificate contains a watermark along with a signature and stamp from the competent authority issuing the certificates.</p>
United States	<p>The United States of America will utilize an electronic signature that includes a person's name, date, time, and digital identification on future certificates. Competent Authorities and Test Stations email addresses and phone numbers, on the WP.11 Legal Instruments, ATP Agreement webpage, http://www.unece.org/es/trans/main/wp11/teststationsnew.html, can be used to make inquiries, share information, and avoid or reduce forgery.</p>